

Conseil de développement

du
Pays de Châlons-en-Champagne

"Un outil de participation citoyenne"



COMMISSION 3

Cellule de veille circuits courts alimentaires

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2013

COMPTE RENDU

La 5^{ème} réunion de la cellule de veille du conseil de développement relative aux circuits courts alimentaires s'est tenue le mercredi 25 septembre 2013 à l'AUDC. Cette réunion avait pour objectif de discuter de la mise en œuvre opérationnelle de l'action de sensibilisation aux circuits courts alimentaires au restaurant interadministratif (RIA) de Châlons-en-Champagne. Il s'agissait entre autres de discuter des outils de communication, de la convention multipartenariale, de la répartition des tâches, financements, suites à donner, etc.

ETAIENT PRESENTS :

Charlotte BERTRAND, Jean-Claude HORY, Bruno MALTHET, Emeline SAMY, Guy VENAULT, Jean-Marc CHONÉ, Pauline GODART.

ETAIT EXCUSES: Jean HUGUIN, Olivier LEROY, Jocelyn FLORENTIN, Laurent MESTRUDE, Clémence MONARD.

PRESENTS : 7

EXCUSES : 5

1. Synthèse des échanges

Validation de l'action et du partenariat : un projet de délibération a été présenté au bureau du Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons le 18 septembre et a reçu un bon accueil. La délibération sera proposée au vote de l'assemblée délibérante qui se réunira le 30 septembre. La délibération validera les fondements de l'action, le financement et autorisera Jacques Jesson à signer la convention tripartite (Chambre d'agriculture, Syndicat mixte et RIA). Concernant cette convention quelques modifications sont à apporter.

Financement des actions de communication : le syndicat mixte sollicitera Cités-en-Champagne et le Conseil régional de Champagne-Ardenne à hauteur de 25% du coût de l'opération chacun. Le syndicat mixte financera les 50% restants sur la ligne budgétaire communication.

Relations avec les producteurs : la question du référencement des producteurs est posée (si les producteurs ne sont pas référencés, Elior doit payer une majoration de 30%).

Il est envisagé de proposer aux producteurs présents au RIA de pouvoir vendre leurs produits aux convives. Il est suggéré que les producteurs s'organisent pour ce faire notamment au niveau du conditionnement et des prix (prix arrondis). Le RIA réfléchira à la mise en place d'un dispositif permettant aux convives qui n'auraient pas de moyen de paiement sur eux de régler via leur numéro de badge.

Documents de communication :

La carte de localisation des producteurs : il est demandé à l'AUDC de ne faire apparaître que deux catégories : marchés et vente à la ferme. Les coordonnées des producteurs et la nature des produits seront ajoutées.

La plaquette de communication : elle sera finalement réalisée au format A3 avec un nombre d'exemplaires inchangé (1500 ex). Une version Web sera également mise en ligne sur les sites Internet du Syndicat mixte et de la chambre d'agriculture. Cette version pourra être mise à jour au moins une fois par an.

Les questionnaires : ils seront distribués en caisse et l'urne pour les déposer sera placée en sortie de caisse (au niveau de la dépose des plateaux).

Les invitations aux institutionnels : les élus de Cités-en-Champagne, du pays, du Conseil général, du Conseil régional, et des membres du Conseil de développement (y compris les personnes qui avaient participé à la saisine 2012). Les gestionnaires de cantines du pays seront également invités. S'ils souhaitent déjeuner, ils pourront choisir entre plusieurs forfaits.

Contact presse :

Communiqué de presse : une proposition de communiqué commun sera faite au syndicat mixte qui pourra la compléter.

Information des journaux : afin de sensibiliser au maximum les médias (journaux, radios, télévision régionale) et de souligner le caractère partenarial de la démarche, **chacun des partenaires (Chambre d'agriculture, RIA, Syndicat mixte) contactera la presse** (l'Union, Marne Agricole, Mag Info, Hebdo du vendredi, RCA Mag, la Marne le Mag, Fil du Mau, Cités-en-Champagne magazine, France Bleu, FR3, ...).

2. Répartition des tâches

Chambre d'agriculture de la Marne (CA51)

- Contactera les producteurs de pommes et pains d'épices pour s'assurer de leur présence le jour de la distribution de leurs produits (les 6 et 7 novembre au RIA) et sur les aspects pratiques de la vente de leurs produits.
- Apportera les modifications demandées au questionnaire / jeu concours (cf. pièces jointes).

- Se chargera de la confection des paniers et des lots et de la facturation auprès du Syndicat mixte en recherchant le moyen d'une facture commune pour ce qui relève des lots et produits distribués en sortie de caisse pris en charge par le syndicat mixte.
- Prendra des photos du RIA (à joindre notamment au communiqué de presse).

Restaurant Interadministratif (RIA)

- Propose de mettre plus de lots à gagner et de prendre directement en charge ces lots supplémentaires (via une subvention de 500 € qu'il a reçue du SRIAS pour cette action).
- Informera la Chambre d'agriculture sur ces lots supplémentaires (producteurs, coûts).
- Informera les convives sur la nature des lots (via un affichage).
- Assurera une pré-information du menu de la semaine sur son site Internet et en salle.
- Mettra en place un dispositif permettant aux convives qui le souhaiteraient de pouvoir acheter des produits en imputant le coût sur leur compte auprès du RIA via leur numéro badge.
- Prendra des photos du RIA.
- Informera le SGAR et le Conseil d'administration du RIA de l'opération.

Elior (prestataire du RIA)

- Achètera du jus de pommes qui sera distribué aux convives.
- Enverra le logo de la société Elior au syndicat mixte et à la chambre d'agriculture pour l'apposer sur les différents outils de communication.

Pays de Châlons-en-Champagne via l'ingénierie de l'AUDC

- Enverra les logos des partenaires à la chambre d'agriculture.
- Modifiera la carte de localisation des producteurs.
- Proposer à la chambre les éléments relatifs à la présentation du pays pour la plaquette.
- Alertera la communauté d'agglomération pour qu'elle communique sur l'opération.

Les producteurs

- Une trentaine de producteurs ont été répertoriés. Ils ont donné leur accord pour apparaître sur la plaquette de communication.
- Le producteur de pommes fera un mélange de variétés.
- Devront envoyer leur facture à l'association de gestion du RIA pour les produits intégrés dans les menus et au Syndicat mixte pour les produits distribués en sortie de caisse et les produits servant à confectionner les paniers.
- Doivent privilégier des prix ronds pour la vente de leurs produits.

Les convives

- Se serviront les dépliants eux-mêmes (ils ne seront pas distribués car les convives qui viendront les deux jours l'auront deux fois et le dépliant n'intéressera pas tous les convives).
- Les convives externes (élus qui souhaiteront participer à l'opération) auront un forfait et seront tenus de sélectionner un repas en fonction de ce qu'ils auront payé à l'avance (à l'accueil).

3. Calendrier

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 16 octobre à 14h à l'Agence d'Urbanisme de Châlons-en-Champagne (AUDC).